



Communauté de Communes  
Terrassonnais  
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT  
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir  
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Badefols d'Ans, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : le 02 décembre 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	31
Votants :	35
Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0

**PRÉSENTS :**

**Titulaires :** Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Daniel BARIL, Bertrand CAGNIART, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Nicole DUBREUIL RAVIDAT, Dominique DURAND, Sylviane GRANDCHAMP, Betty CHABANE, Jean-Luc BLANCHARD, Josiane LEVISKY, Laurent PELLERIN, Jean-Michel LAGORSE, Edmond Claude DELPY, Daniel BOUTOT, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE.

**Suppléant :** Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET.

**Excusés :** Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Claude SAUTIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Sébastien LUNEAU, Patrick DELAUGEAS, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Betty CHABANE, Didier CLERJOUX, Jacques MIGNOT, Marie-Claire ADOUX, Patricia FLAGEAT, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA CHEVALIER, Francine BOURRA.

**SECRÉTAIRE :** Mme Josiane LEVISKY

**OBJET : Attributions de compensations définitives 2024**

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** le Code Général des Impôts (CGI) et notamment l'article 1609 nonies C ;

**Vu** le procès-verbal de la CLECT du 26 septembre 2022 arrêtant l'installation de la commission ;

AR Prefecture

**Vu** le rapport de la CLECT le 11 septembre 2023 évaluant le montant des charges liées au coût de sortie du périmètre du SMD3 des 3 communes suivantes : Beauregard de Terrasson, Peyrignac et Villac ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 8 juillet 2024 concernant les attributions de compensation des communes de Beauregard de Terrasson, Peyrignac et Villac ;

**Le Conseil Communautaire**, ouï l'exposé du Vice-Président Roland MOULINIER, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **De RAPPELER** le montant des attributions de compensation définitives au 31/12/2024, annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 09/12/2024

Le Président,  
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais  
Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10  
Haut Périgord Noir

**AR Prefecture**

024-200041150-20241209-DE2024\_111-DE  
Reçu le 12/12/2024